

## ANNEXE 1

### ETUDES SURVEILLEES – COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS

#### ❖ Définition de l'étude surveillée.

L'étude surveillée s'adresse aux élèves scolarisés du CP au CM2 dans les écoles de la commune.

Elle a lieu dans les locaux de l'école élémentaire Jean Camp et Roger Baud. L'étude surveillée est un accueil des élèves par des encadrants municipaux. Le but est d'accompagner les élèves à faire leurs devoirs et à les aider à s'organiser. Il ne s'agit pas de cours individuels ni de soutien scolaire.

Le travail effectué durant les heures d'étude ne dispense pas les parents d'un contrôle régulier.

#### ❖ Horaires et fonctionnement.

ECOLES	JOURS ET HORAIRES
	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Ecole élémentaire Jean Camp	De 16h30 à 18h00 Aucune sortie ne sera permise avant 18h00.
Ecole élémentaire Roger Baud	De 16h45 à 18h15 Aucune sortie ne sera permise avant 18h15

Les enfants sont raccompagnés par l'encadrant au portail de l'école lorsqu'ils quittent la structure à 18H00. Les responsables légaux ou personnes autorisées à venir chercher l'enfant, doivent respecter les horaires de sortie de l'étude.

En cas de retard ponctuel ou involontaire, les parents responsables doivent impérativement informer les directeurs des accueils périscolaires afin qu'ils préviennent les encadrants.

Jean Camp – M Luca Di Benedetto – 06 62 81 62 77

Roger Baud – Mme Chantal Foray – 06 99 38 73 60

En cas de retard exceptionnel, l'enfant sera conduit et inscrit en garderie. La prestation sera alors facturée. Si les retards persistent, il sera demandé aux parents d'inscrire leur enfant en garderie du soir.

Il est rappelé que l'encadrant de l'étude n'est plus responsable de l'enfant après l'heure de sortie de l'étude.

#### ❖ Modalités d'inscription.

L'inscription de l'élève à l'étude surveillée est obligatoire et s'effectue sur votre espace personnel du Portail Famille.

En cours d'année les inscriptions sont possibles via le Portail Famille.

Une liste d'attente peut être créée pour ne pas surcharger les effectifs, en attente d'un effectif suffisant pour l'ouverture d'un groupe supplémentaire.

❖ **Tarifs et facturation.**

1 à 2 jours par semaine : 30€

3 à 4 jours par semaine : 40€

(À partir du 2ème enfant inscrit à la formule 3 à 4 jours semaine, le tarif est de 25€ par mois par enfant)

❖ **Présences/absences.**

Une feuille de pointage est tenue à jour à l'école et ce, de façon quotidienne.

Il est demandé aux familles de respecter les jours de présence annoncés lors de l'inscription. Toute annulation doit être signalée par le parent via le cahier de liaison de l'enfant.

❖ **Assurances.**

L'étude surveillée est une activité facultative non scolaire. La souscription d'une assurance responsabilité civile est obligatoire et celle d'une assurance individuelle « accident » est recommandée.

❖ **Discipline.**

Il est exigé des enfants la même discipline que pendant le temps scolaire en ce qui concerne, les règles collectives, le respect des locaux, du matériel, la tenue et le comportement.

Les études surveillées doivent se dérouler dans un environnement propice au travail et donc dans le calme. L'enfant se doit d'être respectueux tant envers les adultes que ses camarades.

❖ **Sanctions/exclusions.**

En cas de manquement, de mise en cause de la sécurité des autres enfants, d'incivilités, d'agissement perturbant le climat nécessaire à l'étude une exclusion temporaire voire définitive pourra être prononcée par le service Enfance.

Toute demande doit être adressée au Service Enfance

**Contact Mairie :**

**Mme AZNAVOURIAN Elise**

Responsable service enfance

06.28.30.75.83

Correspondance par mail via votre espace personnel du Portail Famille